

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023-09-03

Administration générale

Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte Pays Loire Touraine et de ses comités

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu la délibération n° 2023-03-06 du 09 mars relative à la modification des délégués auprès du Pays Loire Touraine ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine, notamment l'article 5 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

Considérant la Communauté de communes du Val d'Amboise a adhéré en lieu et place des communes au syndicat mixte de Pays. Cette modification statutaire a été adoptée en 2003 à l'unanimité des communes membres.

Considérant que le syndicat du Pays Loire Touraine est administré par un Comité syndical composé des représentants élus par chacun des organes délibérants des collectivités et groupements adhérents. Chaque commune du territoire est représentée par 1 à 3 délégués titulaires et autant de délégués suppléants selon le nombre d'habitants.

	Nombre de délégués
Communes de moins de 2 500 habitants	1
Communes de 2 500 habitants et plus	2
Les 4 villes centres Amboise, Bléré, Château-Renault et Montlouis-sur-Loire	3

La représentativité des Communautés de communes adhérentes correspond à la somme des représentants auxquels chaque commune membre de la Communauté de communes pourrait prétendre à titre individuel (selon les strates applicables aux communes, décrites ci-dessus).

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine est composé de délégués titulaires et autant de délégués suppléants désignés par les membres associés.

De ce fait, les communes membres doivent désigner dix-sept (17) délégués titulaires ainsi que dix-sept (17) délégués suppléants au sein du Comité Syndicat du Pays Loire Touraine. En application de l'article L5721-2 du CGCT, les délégués pouvant être désignés membres au Syndicat Mixte Pays Loire Touraine doivent être :

- Membres de l'EPCI ;
- Ou conseiller municipal d'une commune membre.

Considérant que les Communautés de communes du territoire sont représentées par leurs Présidents ou un représentant.

Ainsi, la Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner un (1) délégué titulaire ainsi qu'un (1) délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine.

Considérant les bureaux spécialisés au sein du Comité Pays Loire Touraine, y sont membres de droit :

- Le Président du Pays Loire Touraine ;
- Les représentants du Conseil départemental ;
- Les Présidents des Communautés de communes.

Le Comité Syndical élit parmi ses membres, dans les conditions prévues à l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, seize (16) membres, donc quatre (4) représentants par Communauté de communes. Les membres du Bureau absents peuvent déléguer un pouvoir à un autre membre du Bureau. Chaque membre du Bureau ne pourra être détenteur de plus d'un pouvoir.

De ce fait, la Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner quatre (4) délégués titulaires ainsi que quatre (4) délégués suppléants au sein des bureaux spécialisés du Comité Syndical du Pays Loire Touraine.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** des délégués titulaires et suppléants des communes au Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine, les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AMBOISE : 3 titulaires et 3 suppléants	
Johnny VERCOUILLIE	Isabelle GAUDRON
Lionel CHISSON	Céline PROUTEAU
Corinne SIMONEAU	Evelyne LAUNAY
CANGEY : 1 titulaire et 1 suppléant	
Jean-Michel LENA	Martine ROBINET
CHARGE : 1 titulaire et 1 suppléant	
Hervé MICHEL	Alexandra DUBEAU
LIMERAY : 1 titulaire et 1 suppléant	
Virginie GAY-CHANTELOUP	Pierrette PERCEREAU
LUSSAULT SUR LOIRE : 1 titulaire et 1 suppléant	
Jean-Christophe RAULT	Jean-Jacques FRANCINEAU
MONTREUIL EN TOURAINE : 1 titulaire et 1 suppléant	
Claude CICUTTI	Eloïse MESLET
MOSNES : 1 titulaire et 1 suppléant	
Christophe VILLEMAIN	Eric MARTINOT
NAZELLES-NEGRON : 2 titulaires et 2 suppléants	
Cyrille MARTIN	Catherine GUILLOT-MARTIN
Danielle VERGEON	Noëlle COURTAULT
NEUILLE LE LIERRE : 1 titulaire et 1 suppléant	
Natacha MOUGEOLLE	Philippe PONTILLON
NOIZAY : 1 titulaire et 1 suppléant	
Maryne AMMANN	Kamelle KAHIA
POCE SUR CISSE : 1 titulaire et 1 suppléant	
Claude COURGEAU	Jocelyn GARCONNET
SAINT OUEEN LES VIGNES : 1 titulaire et 1 suppléant	
Michel DESVAUX	Sophie PETIT
SAINT REGLE : 1 titulaire et 1 suppléant	
Christine FAUQUET	Claudine BELLEFILLE
SOUVIGNY DE TOURAINE : 1 titulaire et 1 suppléant	
Frédéric SAROUILLE	Armel JOUBERT

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte Pays Loire Touraine, les personnes suivantes :
 - **Titulaire :** Yves AGUITON
 - **Suppléant :** Philippe DENIAU

- **De désigner** les délégués suivants au sein du Comité de programmation Leader :
 - **Titulaire :** Yves AGUITON
 - **Suppléant :** Hervé LENGLET

- **De désigner** les délégués suivants au sein du Comité de pilotage de Santé :
 - **Titulaire :** Corinne SIMONEAU
 - **Suppléant :** Cyrille MARTIN

- **De désigner** les délégués suivants au sein du Comité de pilotage Pays d'Art et d'Histoire :
 - **Titulaire :** Christine FAUQUET
 - **Suppléant :** Pierre MORIN

- **De désigner** le délégué suivant au sein du Comité de pilotage Contrat d'objectif Territorial pour les Energies Renouvelables :
 - **Titulaire :** Philippe DENIAU